



PLAN DES ZONES ASSUJETTIES À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - Annexe C -

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

Dernière mise à jour du plan :
30.10.2020 7 mai 2020
Date d'adoption 2020 Date d'entrée en vigueur

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique produite par la Ville de Magog.
© Ville de Magog, tous droits réservés.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
* Hors de l'usage officiel et des lois, ce document n'a aucune valeur légale.

LÉGENDE

Zone de PIIA

- Développement
- Consolidation
- Rue Principale au centre-ville
- Approche centre-ville
- Berges de la rivière Magog
- Complexe de l'industrie du textile
- Corridor d'intérêt esthétique
- Rue Sherbrooke
- Centre-ville historique et ses environs
- Quatre-Fourches
- Falaise des Pins
- Embouchure de la rivière Magog
- Rues Gérard-Gévy et du Belvédère

Autres éléments

- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- Limite municipale

Ce plan fait partie intégrante du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 3462-2024.

Authentifié ce jour :
Maire/maireesse :
Greffier/greffière :

0 0,5 1 km